



## MAISON FAMILIALE RURALE DU « PONT DU GARD »

4, Les codes Bas- 30210 Castillon du Gard

04.66.37.09.32 / 06.95.32.66.95

[mfrcastillon.apprentissage@gmail.com](mailto:mfrcastillon.apprentissage@gmail.com)

Formatrice déléguée à l'apprentissage : Marie-Laure Boniface

### Quelques conseils pour « décrocher » un contrat d'apprentissage

1<sup>ère</sup> étape : Définir son projet professionnel mais avec qui ?

- Le professeur principal et l'équipe pédagogique du collège/du lycée
- Un/une intervenant(e), psychologue du CIO  
294 Avenue du Commando Vigan Braquet, 30200 Bagnols-sur-Cèze (04 66 89 53 93)
- Un/une conseillère de la Mission Locale Jeunes  
5 Rue des Jardins du Souvenir, 30200 Bagnols-sur-Cèze (04 66 89 09 34)

2<sup>ème</sup> étape : Elaborer un CV et une lettre de motivation personnalisés, sans fautes d'orthographe, et argumentés.

3<sup>ème</sup> étape : Cibler les entreprises dans lesquelles les situations professionnelles permettent de valider les compétences du diplôme souhaité et envoyer au plus tôt sa candidature (au début de l'année civile).

A titre d'exemples, pour un contrat dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les écoles maternelles du territoire limitrophe de la M.F.R., envoyer sa candidature au SERVICE ENFANCE/ JEUNESSE de :

- L'Agglomération du Gard Rhodanien
- La communauté de Communes du Pont du Gard
- La communauté de Communes du Pays d'Uzès
- Les établissements d'Accueil du Jeune Enfant (crèche, multi-accueil) associatifs
- Les collectivités territoriales (mairies, en vue de l'affectation dans les écoles maternelles)
- Les écoles maternelles privées

Ne pas hésiter à candidater plus loin !

4<sup>ème</sup> étape : Solliciter son réseau : l'école, la famille, les amis, l'entourage... et rechercher les offres de contrats d'apprentissage sur les sites internet d'emploi et/ou formation, le site officiel du gouvernement sur l'alternance, se rendre dans les forums et salons afin de rencontrer les recruteurs

5<sup>ème</sup> étape : Relancer ses candidatures (idéalement, une quinzaine de jours après le premier envoi, d'abord par mail, puis par téléphone une semaine après ces 15 jours en cas de non-réponse)

6<sup>ème</sup> étape : Préparer son entretien d'embauche : se renseigner sur le secteur et les métiers souhaités, les évolutions professionnelles possibles, clarifier ses atouts, être honnête sur ses freins et réfléchir aux moyens pouvant être mis en œuvre pour les dépasser, faire preuve de réalisme : l'apprentissage est une voie d'excellence mais demande travail et rigueur. Soigner son apparence et son langage car la première rencontre est souvent décisive !

7<sup>ème</sup> étape : Prévoir une solution de secours au cas où vous ne trouveriez pas d'employeur. Prévoir une double inscription en apprentissage **et** en formation initiale pour ne pas vous retrouver « sans rien » à la rentrée de septembre.

Et se rendre aux journées portes ouvertes des CFA : Aller sur le site de l'établissement pour la connaître ou téléphoner

## La réforme de l'apprentissage

### Mémo

**Candidat** : Avoir terminé la classe de 3<sup>ème</sup> ou avoir 16 ans et jusqu'à 29 ans. Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

**Rémunération** en fonction de l'année de formation et de l'âge

**Aide à l'employeur** : Versement de l'aide unique versée aux entreprises privées (4125€ la 1<sup>ère</sup> année, 2000€ la 2<sup>ème</sup> année d'exécution du contrat)

Au 01.12.2019, absence d'aide pour le secteur public

Frais de formation au CFA : Absence de frais de formation pour l'apprenti(e) mais des frais de participation à l'effort de formation peuvent être demandés par la CFA

**Aides à l'apprenti(e)** : En 2019 : aides versées sous conditions : Avoir la carte jeune Région, prise en compte des revenus de l'apprenti (e)/ de la famille

Pour faire une simulation coût pour employeur ou rémunération à venir : Aller sur le site du portail de l'alternance ([https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/))

### Le contrat de travail : Le cerfa FA13

#### Les conditions de travail

- ⇒ Travail à temps plein, 35h/ semaine annualisable (1607h sur l'année dont 5 semaines de congés payés)
- ⇒ Visite médicale d'embauche
- ⇒ Application des droits et des devoirs des salariés dans l'entreprise
- ⇒ Nomination d'un tuteur professionnel
- ⇒ Réalisation d'activités obligatoirement en lien avec le référentiel de formation
- ⇒ Evaluation en milieu professionnel, au CFA, voir en épreuves terminales